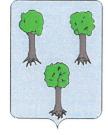
2020-036







## **COMMUNE DE** MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation: 28 mai 2020

Séance du 02/06/2020

Membres en exercice:

11

Présents: 11

Votants: 11

L'an deux mille vingt et le deux juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Représentés :

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

## Délibération n°D 2020 019 Désignation des membres de la Commission des marchés

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le champ d'intervention de la CAO concernant l'attribution des marchés passés en procédures formalisées, dont le montant est supérieur aux seuils européens, et fait part aux membres du conseil du souhait de bénéficier d'une assistance technique et d'une aide relative à la décision.

En outre, il convient de créer une commission MAPA (Marché A Procédure Adaptée) afin d'assister le conseil municipal dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la "commission MAPA" soit identique à celle d'une commission d'appel d'offres, soit 3 titulaires et 3 suppléants.

Il est également précisé que la "commission MAPA" constituée aura comme unique vocation de donner un avis mais ne pourra attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, cette compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de la création d'une "commission MAPA" pour tous les marchés à procédures adaptées,
- DECIDE que la "commission MAPA" sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres,

- PRECISE que la "commission MAPA" sera présidée par le Maire et sera DIGNE LES BAINS (A Composée de 3 titulaires et de 3 suppléants,

Contrôle de légalité PRECISE que peuvent être convoqués aux réunions de la "commission MAPA",

Date de réception de l'AR: 04/06/2020 004-210401097-20200602-D\_2020\_019-DE

10

R

D

r

# 2020 - 037

#### à titre consultatif:

- les agents compétents dans le domaine objet du marché
- le comptable public
- **DESIGNE** les membres suivants pour siéger au sein de la commission MAPA :
- \* Titulaires
- Monsieur ARCIDIACONO Dominique
- Madame NICOLLET Véronique
- Monsieur CLAUDE Patrick

### \* Suppléants

- Monsieur DUPAS Emmanuel
- Monsieur MICHEL Christian
- Monsieur HERNANDEZ Michel

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus. Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 004-210401097-20200602-D\_2020\_019-DE